

23 jan 2004 -13:00

Appartient à Conseil des Ministres du 23 janvier 2004

Exploitation de sable et de gravier sur le plateau continental

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'extension d'une concession existante pour l'exploration et l'exploitation de sable et de gravier vers la zone 1 Thorntonbank sur le plateau continental belge, dont la demande a été introduite par la firme Dranaco s.a., à Anvers.

Sur proposition de Mme Fientje Moerman, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'extension d'une concession existante pour l'exploration et l'exploitation de sable et de gravier vers la zone 1 Thorntonbank sur le plateau continental belge, dont la demande a été introduite par la firme Dranaco s.a., à Anvers.

Cette demande a été publiée au Moniteur belge, le 19 avril 2001 et le 12 juin 2001. Aucune plainte ni objection n'a été introduite contre cette demande d'extension de concession. Cette extension à la zone 1 ne devrait pas avoir d'effet négatif sur les bancs de sable compte tenu de la répartition de l'extraction sur une plus grande étendue.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe